



PROLONGEMENT  
Saint-Germain > Achères



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

îledeFrance



Yvelines  
Le Département



îledeFrance  
mobilités

## Communiqué de presse

12 décembre 2018

# Le prolongement du Tram 13 Express (phase 2) jusqu'à Achères est déclaré d'utilité publique

Les bonnes nouvelles s'enchainent pour le Tram 13 Express. Après le lancement des travaux d'infrastructure de la 1ère phase du Tram 13 Express en octobre dernier reliant Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye, Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France, l'Etat, le Département des Yvelines et la SNCF viennent d'obtenir la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement de cette ligne vers le nord délivrée par le Préfet des Yvelines (arrêté du 10 décembre 2018). Il permettra de relier Saint-Germain-en-Laye à Achères Ville via la Gare de Poissy. Cette nouvelle étape déterminante pour la réalisation du projet va permettre de lancer les études de conception afin de préparer les travaux.

A la suite de l'enquête publique complémentaire menée début 2018, pendant laquelle le public a pu s'exprimer sur le projet et les tracés proposés, la commission d'enquête indépendante désignée par le Préfet des Yvelines a rendu un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet dans sa variante urbaine via le centre de Poissy afin d'assurer une correspondance avec le RER A et E en gare de Poissy. Ce prolongement de la nouvelle ligne Tram 13 Express actuellement en construction, transportera jusqu'à 17 000 voyageurs au quotidien sur 10,5 km et 4 stations.

### Quelles sont les prochaines étapes pour le projet ?

Cette déclaration d'utilité publique permet aujourd'hui aux maîtres d'ouvrage du projet que sont Île-de-France Mobilités et SNCF de préparer la phase d'études de conception. Celles-ci permettent d'affiner les caractéristiques techniques du projet, de programmer les différentes étapes du chantier et de préparer les marchés nécessaires à sa réalisation. Elles intègrent également les recommandations formulées par la commission d'enquête\* qui ont pour objet d'optimiser au maximum la desserte et l'intermodalité du futur tramway, tout en réduisant autant que possible son impact sur son environnement ainsi que ses besoins fonciers. La Région, le département des Yvelines et l'Etat financent une subvention de 12 millions d'euros pour la poursuite de ces études.

### Le Tram 13 Express, un projet essentiel pour les Yvelines

Ce prolongement de ligne permettra de renforcer l'offre de transports dans les Yvelines et de relier les grands pôles du département sans passer par Paris.

Le Tram 13 express, réalisé en deux phases, doit améliorer les déplacements dans le département grâce à un mode de transport fiable et performant qui transportera près de 40 000 voyageurs par jour sur plus de 29 km. Les travaux d'infrastructure ont démarré sur tout le tracé de sa première phase, entre Saint-Cyr RER et Saint-Germain RER.



\* Recommandations émises par la commission d'enquête pour la poursuite du projet :

- renforcer l'offre de bus pour desservir les quartiers Sud d'Achères et le Technoparc
- prévoir la possibilité d'une intermodalité renforcée pour la station Poissy ZAC
- veiller à bien coordonner le projet avec les autres chantiers du secteur
- privilégier les solutions alternatives à la route pour l'approvisionnement du chantier et l'évacuation des déblais
- rechercher un itinéraire cyclable complémentaire au niveau du boulevard Gambetta à Poissy
- pour les reboisements à prévoir, privilégier la proximité de la forêt et les anciens champs d'épandage de St-Germain.

**Pour plus d'informations :** [www.tram13-express.fr](http://www.tram13-express.fr)

Disponibles à la consultation :

- [Le rapport et l'avis de la commission d'enquête](#)
- [La Déclaration de projet](#), document qui formalise les engagements pris par la maîtrise d'ouvrage
- L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique

**Contact presse :**

Île-de-France Mobilités – Hélène Duguet / 01 82 53 80 90 / [helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr](mailto:helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr)